

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 28 juillet 2009

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 28 juillet 2009 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGÈRE Marcel, GUILBAUD Monique, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, , MAZAL Chantal et CARON Patricia EMONIN Michel

Absent excusés : PINET Franck, FORTINEAU Vincent

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Demandes de subvention :

Le comité des fêtes de la Bussière a présenté son dossier de demande de subvention au titre de l'année 2009, ainsi que les « Amis de Mauride Rollinat » et la Compagnie Taïko. Le conseil municipal décide d'allouer 300 € au comité des fêtes de la Bussière, 40 € aux « Amis de Maurice Rollinat » et 300 € à la Compagnie Taïko.

Communauté de Communes du Pays Dunois :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif « bourse au permis de conduire » mis en place par la Communauté de Communes du Pays Dunois. Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes bénéficiaires qui demanderaient à effectuer leur mission d'intérêt général au sein de la commune. Une convention fixera les responsabilités de chacun. Le conseil municipal accepte le dispositif et autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes définissant les responsabilités et les conditions d'accueil.

Office HLM : vente du terrain

Monsieur le Maire rappelle la convention relative à la construction de logements par l'office HLM précisant les modalités d'intervention de la commune et de l'office ainsi que le prix de vente du terrain. Afin de procéder à la rédaction des actes il convient de fixer définitivement sur le prix de vente. Le conseil municipal après en avoir délibéré consent la vente du terrain moyennant le prix de 3.38 € le m².

Salle polyvalente :

Le maire présente au conseil municipal les résultats de l'ouverture des offres. Les devis ont fait l'objet d'une étude par le maître d'œuvre et les bureaux d'études spécialisés.

Le maire rappelle que les critères d'évaluation des offres ont été présentés dans le règlement de consultation : ils prennent en compte pour 20 % l'évaluation technique et environnementale d'après les dossiers fournis par l'entreprise et pour 80 % le prix de la prestation. Un classement est ainsi établi qui permet pour chaque lot de déterminer l'entreprise la mieux disante.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les classements ainsi déterminés.

Une entreprise (lot électricité) dont le prix est jugé anormalement bas devra toutefois apporter des justifications quant à ses tarifs.

Questions diverses :

Grippe H1N1 : Mise en place du plan de continuité de l'activité

Le maire porte à la connaissance des conseillers les éléments qui lui ont été fournis par la Préfecture lors de la réunion organisée pour les maires. Il est demandé à chaque collectivité d'établir un plan de continuité de l'activité. Celui-ci prend en compte les services qui risquent d'être les plus touchés ; il doit prévoir les moyens qui permettront la poursuite de leur fonctionnement. Ce plan sera établi, de manière succincte par manque de temps, avant le 31 juillet. Il sera amendé ultérieurement.

EMC recrutement : cette agence propose un rendez vous afin d'étudier les besoins, les possibilités, le coût pour recruter un médecin

Tarifs du SIERS : le maire présente les tarifs 2009 pour les professionnels concernant l'accès aux différentes déchetteries. (Voir tableau joint)

Contrôle des assainissements non collectifs : le SIERS propose d'organiser une réunion publique afin d'informer les administrés. Celle-ci pourrait avoir lieu mi septembre.

Création d'un terrain de pétanque : le conseil étudie les nouvelles propositions. Il conviendra de voir sur place le lieu éventuel d'implantation.

Mise en place des chèques CESU : la perception fait savoir que les communes ont la possibilité d'adhérer aux chèques CESU afin que les familles puissent régler la garderie. Vu la fréquentation de la garderie le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Plusieurs demandes sont faites : voir pour le remplacement du miroir au village des Forges, un panneau limitation de vitesse au village de la Chinaud. Ces demandes seront étudiées.

La Séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Jean-Claude DUGENEST